

faire quelque chose pour ceux qui souffrent de problèmes physiques graves. Nous avons aujourd'hui l'occasion de le faire, surtout vu que nous sommes dans l'Année internationale des handicapés.

Il y a aussi la question des journaux. Le bill à l'étude aura des conséquences désastreuses pour les hebdomadaires des petites localités du Canada et les quotidiens des petites villes. Le bill leur fera perdre une partie des recettes de publicité dont ils ont tellement besoin. Dans un pays comme le Canada où il importe tellement que les consommateurs soient bien renseignés, je suis certain que tous conviendront que si une entreprise compte réduire ses prix sur certains articles ou donner un avantage quelconque aux consommateurs, il faut qu'elle puisse l'annoncer au plus de gens possible. De tels renseignements doivent être transmis aux consommateurs. La mesure à l'étude essaie de résoudre le problème que posent certaines compagnies qui glissent des catalogues dans nos journaux, mais leurs auteurs de la mesure ont exagéré en voulant percevoir une taxe pour les suppléments de une, deux ou trois pages dans les journaux. Nous avons présenté un certain nombre d'amendements et nous espérons qu'ils pourront résoudre le problème sans trop de difficulté.

J'ai écouté avec intérêt ce qui s'est passé au début des nos délibérations aujourd'hui quand madame le Président a signalé que la motion n° 10 n'était pas appropriée, vu qu'elle demandait au gouvernement de dépenser de l'argent pour reconnaître le rôle de perception d'impôt des petites entreprises. Je ne suis pas vraiment d'accord là-dessus. Par ailleurs, si le gouvernement voulait présenter une telle mesure, celle-ci serait tout à fait appropriée.

Il me semble avoir entendu plus tôt aujourd'hui le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) déclarer que le gouvernement s'était engagé à aider le secteur des petites entreprises du Canada. Nous sommes certes d'accord là-dessus. Vu que les petites entreprises rendent bien service au gouvernement fédéral en percevant volontairement la taxe de vente—elles n'ont pas vraiment le choix, mais elles sont tout de même prêtes à collaborer et à s'occuper de toute la paperasserie administrative nécessaire—le gouvernement fédéral devrait reconnaître l'aide que ces petites entreprises lui fournissent en leur permettant de conserver une petite partie de la taxe de vente fédérale qu'elles perçoivent, jusqu'à un maximum de \$1,000, par exemple. Cela n'aiderait pas vraiment les moyennes et les grosses sociétés du Canada, mais ce serait bien avantageux pour les petites entreprises familiales. Mieux encore, ce geste indiquerait à la petite entreprise que le gouvernement fédéral reconnaît bel et bien son rôle, qu'il lui sait gré de son aide et tient à la remercier de cette façon.

Il est intéressant de signaler que les gouvernements provinciaux, exception faite de celui de l'Alberta, cèdent une partie de la taxe de vente perçue sur leurs territoires. L'Alberta ne perçoit carrément aucune taxe, d'où l'inutilité de pareille mesure. Toutes les autres provinces, reconnaissant sans doute l'importance du secteur de la petite entreprise, lui accordent une aide sous forme de subventions et de programmes par le biais desquels les petites entreprises peuvent conserver une partie de la taxe de vente provinciale perçue par elles.

Taxe d'accise

Encore une fois, nous avons fait des recommandations et proposé une solution à ce problème, si l'on me passe l'expression. Le gouvernement est certainement en mesure de reconnaître la valeur de la petite entreprise et de prendre l'initiative que j'ai proposée comme preuve de l'intérêt qu'il lui porte.

Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a parlé du milieu artistique. Là encore, il y a sûrement eu négligence, car les œuvres artistiques en général sont exemptes de la taxe de vente, sauf les originaux. Tout ceux qui aujourd'hui s'intéressent le moins au milieu artistique du Canada reconnaîtront sans doute la véritable valeur des originaux. On peut les admirer dans les galeries d'art et dans les expositions un peu partout dans le pays. Ils n'ont certes rien à voir avec les reproductions photographiques, les posters et autres que n'importe qui peut se procurer si aisément. Je dis qu'il est nécessaire, surtout à l'occasion du rapatriement de la constitution, d'essayer d'unir le pays, d'instiller à nos compatriotes un sentiment de grande fierté nationale, de reconnaître le rôle de la communauté artistique du Canada. Il y aurait lieu de reconnaître et d'encourager l'impression d'originaux comme étant une forme d'art. Nous comptons certainement tous parmi nos amis ou nos connaissances des artistes qui ont beaucoup de mal à gagner leur vie dans ce domaine, vu les conditions actuelles. Voilà donc un moyen facile de reconnaître leur rôle dans l'évolution de la société canadienne. Je suis sûr que l'imposition d'une taxe sur les œuvres d'art est une négligence bureaucratique.

Il y aurait ensuite lieu d'aider les établissements d'enseignement du Canada en exemptant de la taxe de vente les fournitures scolaires, les divers instruments et autre matériel pédagogique. Ces articles devraient être considérés comme exonérés, et il doit s'agir d'une erreur du gouvernement.

Une mesure qui m'intéresse particulièrement c'est l'amendement relatif au matériel de construction que nous avons proposé, et qui exempte le matériel de construction de l'impôt fédéral. La dynamite fait toutefois exception. Cet élément n'est pas très important car je suis sûr que les recettes que le gouvernement peut tirer de cette disposition sont négligeables. Nous estimons que dans de nombreuses régions du Canada où le minage est un élément essentiel de l'industrie de la construction, le coût de la dynamite est indissociable des frais de construction. Si les matériaux de construction sont exonérés, la dynamite doit l'être aussi.

Je n'ai pas à m'étendre sur l'indexation fiscale cet après-midi. Un certain nombre de mes prédécesseurs ont déjà traité de cette question en détail. Et cependant, elle revêt une telle importance que je tiens à lui consacrer quelques moments. C'est sans nul doute un sinistre début qui augure mal de l'avenir. Avec cette mesure il sera dans l'intérêt pour le gouvernement que continue de sévir l'inflation. Il en sera ainsi amené à miser dans la poursuite de l'inflation car celle-ci accroîtra d'autant ses recettes. C'est un moyen pour l'État d'accroître les taxes sans avoir à le dire à la Chambre des communes. Ce sera une forme de taxation déguisée. Le gouvernement fera ainsi bonne figure. Aux yeux de la population canadienne le gouvernement n'aura pas de nouveau haussé les taxes sur le tabac, la bière, les vins de fabrication nationale ou les spiritueux, mais cela reviendra au même à cause de l'indexation.